

Logement

Face à la forte pression foncière de la métropole parisienne, Arcueil entend préserver son environnement pour une ville respirable, à taille humaine, tout en assurant dans chaque projet urbain une mixité sociale et fonctionnelle. Axe primordial du mandat municipal, l'accès à un logement pour toutes et tous est fondamental. La Ville veille à maintenir la diversité des formes d'habitat qui font son identité, notamment les pavillons et les immeubles collectifs détenus et entretenus par les Arcueillais-es.

Le parc social d'Arcueil

Selon la loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbain (SRU), les communes de plus de 15 000 habitant-e-s doivent disposer d'au moins 25 % de logements sociaux. Arcueil respecte pleinement ce cadre réglementaire et le dépasse, puisqu'elle en compte **plus de 4000 – soit environ 45 % du nombre total de logements**, ce qui place la ville nettement au-dessus de la moyenne d'Île-de-France. Avec un PLU (plan local d'urbanisme) qui impose la création de 25 % de logements sociaux dans toute construction supérieure à 800 m² habitables, la Ville entend maintenir ce taux.

Une méthode d'attribution des logements transparente

Dans un objectif d'équité, de mixité sociale et de transparence, la Ville est pourvue depuis 2003 d'une **Commission Municipale du Logement (CML)**. Elle est composée du maire, de six conseiller-ère-s municipaux-ales désigné-e-s à la proportionnelle par le conseil municipal et de six Arcueillais-es dont au moins deux représentant-e-s d'associations de locataires. Plusieurs fois par an, elle se réunit et étudie anonymement, selon des critères précis, les dossiers de demande de logement social. Trois dossiers sont ensuite présentés sur chaque logement libéré sur le contingent municipal, aux **Commissions d'attribution de logements** des différents bailleurs du territoire.

Contact

[Service habitat](#)

- [42 rue Cauchy 94110 Arcueil](#)
- [01 46 15 08 63](tel:0146150863)
- [Nous écrire](#)
- Lundi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Jeudi : de 13h30 à 19h
Vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30



Lien utile

[Faire une demande de logement social](#) www.arcueil.fr